

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, le 24 septembre 2024

CENTRALES D'ACHATS : PACT'ALIM ALERTE SUR L'IMPACT CONCURRENTIEL DE LA NOUVELLE ALLIANCE A L'ACHAT ENTRE INTERMARCHÉ, AUCHAN ET CASINO

Pact'Alim, porte-parole des 3000 PME & ETI de l'alimentation, alerte les pouvoirs publics et le régulateur sur les conséquences d'une nouvelle alliance à l'achat entre les groupements de distribution Intermarché, Auchan et Casino, baptisée Aura Retail.

Informée dès le mois d'avril de cette hypothèse, Pact'Alim avait immédiatement alerté l'Autorité de la Concurrence sur les craintes et interrogations suscitées par ce nouveau rapprochement à l'achat qui devrait être opérationnel dès l'automne, soit pour les négociations commerciales 2025.

Ce nouveau rapprochement s'inscrit dans une configuration des négociations commerciales 2025 qui s'annonce à nouveau tendue pour les PME et ETI au regard notamment du développement des centrales internationales ou encore des rapprochements intervenus entre les autres principales enseignes et notamment de l'acquisition de Cora/Match par Carrefour

Les objectifs annoncés de ce nouveau partenariat et confirmés dans un communiqué de presse daté du 23 septembre 2024 seraient de « *préserver la souveraineté alimentaire française, renforcer les réseaux propres à chaque enseigne et mener les négociations tarifaires avec les grands industriels* ».

Bien au contraire, la portée du partenariat et la puissance d'achat qu'il va générer, ne peuvent qu'inquiéter notre souveraineté alimentaire, dans le contexte de tensions croissantes dans l'ensemble de la filière. Dès son lancement, il est déjà annoncé qu'Aura Retail Achats Alimentaires « *opèrera des synergies à l'achat pour près de 200 industriels marques nationales PGC-FLS pour les enseignes Intermarché-Netto, Auchan et Casino* ». L'intention de viser les PME et ETI est clairement annoncée !

La nouvelle entité juridique constituée d'Intermarché, Auchan et Casino, disposera d'une part de marché particulièrement importante puisque ces enseignes représentent déjà à ce jour une part de marché cumulée de 28,5%, soit très largement au-dessus de celle de 15% visée par la Commission européenne pour apprécier s'il est probable que les membres d'un accord d'achats groupés disposent d'un pouvoir de marché susceptible de produire des effets restrictifs sur la concurrence.

Le renforcement de la puissance d'achat de ces enseignes aura nécessairement pour effet d'accentuer le déséquilibre qui existe d'ores-et-déjà entre les distributeurs et fournisseurs. Cela sera particulièrement le cas pour les PME et ETI françaises, qui verront leur dépendance économique s'aggraver.

Ces risques concrets sont une réalité pour les PME et ETI françaises qui assistent une nouvelle fois, impuissantes, au bouleversement de la configuration des négociations commerciales. Si elle fragilise directement l'industrie française, et de manière générale l'ensemble de la filière alimentaire, cette concentration exacerbée des enseignes de la distribution généraliste s'effectue également au détriment de la diversité de l'offre produits et de l'innovation, et donc par conséquent au détriment des consommateurs et de notre souveraineté alimentaire.

Pour ces différentes raisons, Pact'Alim invite le législateur à mieux encadrer ces alliances à l'achat et les autorités de concurrence à davantage les contrôler.

A propos de Pact'Alim :

Pact'Alim porte la voix des PME & ETI françaises de l'alimentation.

Les plus de 3 000 PME et ETI représentent 57% du chiffre d'affaires (112 milliards) et 64% de l'emploi (286 000 salariés) de l'industrie alimentaire. Au cœur de l'alimentation quotidienne des Français et premier débouché de l'agriculture et de la pêche, ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire et sont les fers de lance des transitions alimentaires et écologiques

www.pactalim.fr



Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de Pact'Alim
vous remercient de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr